



BUDGET 2016

MOT DU MAIRE

Depuis janvier 2014, les ententes de financement des municipalités avec le gouvernement du Québec (pacte fiscal) ont subi, à Percé, une dégringolade sans précédent. En 2014-2015 et 2016, nous aurons perdu **plus d'un million de dollars** en transferts du gouvernement du Québec, ou appelons ça des subventions directes applicables au budget. Malheureusement, cette tendance à la baisse devrait se poursuivre encore quelques années.

Nous discutons vigoureusement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour lui démontrer que ses nouveaux programmes ne fonctionnent pas ici et nous pénalisent injustement. (Voir : [Tableau comparatif revenus de transfert 2010/2016](#))

Un petit retour en arrière : Entre 2010 à 2013, entres autres, pour réagir aux effets de l'augmentation du rôle d'évaluation mis en application en 2010, les citoyens du Grand Percé ont profité d'une baisse progressive et importante du taux de taxe 0,78 \$ du cent dollars d'évaluation. Cette décision de l'ancien conseil fut très louable, mais dans le contexte d'aujourd'hui, elle nous rend la tâche un peu plus difficile et limite notre marge de manœuvre pour faire face à cette même situation. (Voir : [Comparatif taux de taxes générales](#))

Le principal revenu d'une ville est celui relié à la taxation; chez nous, il équivaut à 68 %. Les autres revenus seront souvent reliés à des subventions reçues pour des projets de développement spécifiques. L'inscription au budget de ces subventions peut parfois laisser croire que le budget est plus élevé qu'il ne devrait. Pour ce qui est de la dette générale de la Ville, rassurons-nous, nous nous situons bien en deçà de la moyenne.

Le fardeau fiscal des contribuables de Percé doit se stabiliser. C'est pourquoi, nous nous efforçons de mettre en place d'autres sources de revenus complémentaires. Nos développements à la Ville de Percé doivent obligatoirement s'autofinancer, rapporter de l'argent ou être générateurs de retombées économiques importantes pour toute population.

Avant toute chose, les élus municipaux ont d'abord l'obligation de garantir les fonds suffisants pour assurer les responsabilités municipales et maintenir une marge de manœuvre financière sécuritaire.

Considérant tout les éléments cités plus haut, nous avons fait l'exercice du budget 2016 en tentant de freiner du mieux possible les effets de **l'obligation d'équilibration du rôle en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale** qui affectera à la hausse, dans certains cas, votre compte de taxes municipales. (**Dépliant : l'évaluation de votre propriété**).

1. D'abord, nous avons effectué pour une troisième année consécutive, une série de restrictions budgétaires, d'abolition de postes et de réorganisation des services.
2. Nous avons baissé le taux résidentiel de 0,06 \$ /100 \$, ramenant ce taux à celui de 2012. Noter qu'en deçà de ce taux, nous aurions dû emprunter.
3. Étant beaucoup moins affecté par les fluctuations du rôle, nous augmentons le non résidentiel de 0,14 \$ / 100 \$.
4. Augmentation de 0,04 \$ /100 \$ pour les 6 logements et plus.
5. Les industries et les terrains vagues desservis suivent automatiquement le taux de base dans les calculs, donc, ils bénéficieront d'une baisse respective de 0,06 \$ /100 \$ et de 0,12 \$ /100 \$.

Autres mesures

1. Les gens peuvent contester leur nouvelle évaluation.

Vous aurez jusqu'au 30 avril 2016 pour remplir le formulaire disponible à la MRC du Rocher-Percé. Nous organiserons, au besoin, une rencontre avec la firme Servitech pour ceux qui voudront en savoir plus sur cet exercice.

2. Un nouveau programme d'aide aux personnes âgées de 65 ans et plus pour le paiement des taxes municipales.

Les rôles d'évaluation entrés en vigueur depuis le milieu des années 2000 se sont traduits, dans le cas de certaines résidences, par une hausse de leur valeur imposable parfois beaucoup plus importante que la moyenne, d'où des augmentations élevées de taxes. Or, certaines de ces résidences sont occupées depuis longtemps par des personnes retraitées dont les revenus sont fixes et modestes, de sorte qu'il leur est difficile d'absorber des hausses de taxes importantes. Veuillez vous assurer que les personnes faisant votre rapport d'impôt reçoivent cette information.

**André Boudreau,
Maire**